

Sécurité routière trottinettes électriques



Préfet du Val-d'Oise · 1 h · 

[#information](#) | Pour la rentrée 2023, des nouvelles mesures entrent en vigueur concernant l'utilisation des trottinettes électriques :

- ➔ Augmentation de l'âge minimum pour conduire une trottinette passant de 12 à 14 ans.
- ➔ Augmentation des amendes forfaitaires de 35 à 135€ pour les infractions suivantes :
 - Transport de passagers
 - Circulation sur voie interdite

[Sécurité routière](#) | [Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer](#)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TROTINETTES ÉLECTRIQUES